



Un diagnostic avant la vente pour répondre à quel besoin?

Devant la recrudescence des accidents de plaisance, et afin de sécuriser les transactions, une communauté d'experts a décidé de mettre en place un protocole de contrôle qui visent à relever d'une manière digitale et factuelle l'état des bateaux et protéger ainsi le plaisancier des risques que représente l'achat d'un bateau d'occasion.

Les CROSS soulignent pour leur part que 77% de leurs interventions d'assistance et de sauvetage concernent la plaisance à voile et à moteur et sont notamment dues à des avaries de propulsion, des échouements et des ruptures de mouillage. Selon ces CROSS, le grand nombre des interventions s'explique par un défaut de maintenance des

embarcations et par du matériel de sécurité manquant ou défectueux (Donnée SNOSAN2021). Afin de participer à la réduction de ce problème de sécurité des navires et des embarcations, nous avons décidé de mettre en place un protocole appelé BatO Bilan, basé sur des points de contrôles à réaliser préalablement à la transaction.

Il s'agit d'un diagnostic technique au contenu harmonisé basé sur un contrôle visuel, qui n'a pas vocation à se substituer à une expertise complète. Il sera réalisé par un diagnostiqueur compétent et certifié, à la demande et aux frais du vendeur.

Le recours au BatO Bilan est non obligatoire mais recommandé pour prévenir un éventuel litige.

Déroulement du diagnostic

Le processus est digitalisé et standardisé, il sera réalisé par secteur géographique. Il se déroule comme suit :

- Prise de rendez-vous en ligne sur <https://www.bateau-bilan.com> ;
- Attribution par la plateforme d'un diagnostiqueur après avoir validé avec vous, votre type navire, la date et le lieu votre diagnostic par rapport à votre demande ;
- Exécution de la mission du diagnostiqueur in situ ;
- Production et mise à disposition du rapport dans un espace numérique sécurisé.

Quels sont les Avantages pour le vendeur

- Prendre conscience de l'état de son bateau avant la vente et avoir la possibilité de procéder aux réparations nécessaires si besoin. En effet, le vendeur même s'il est de bonne foi, n'a pas forcément connaissance de l'état sécuritaire de son navire, exemple : succession, navire à sec ou ne naviguant plus depuis longtemps ;
- Se démarquer des autres vendeurs, vendre un bateau en état de naviguer ;
- Rassurer l'acheteur éventuel avec un diagnostic sécuritaire sur plus de 120 points de contrôle ;
- Accéder à l'ensemble des documents dans un espace dédié 24/24 7/7

Avantage pour l'acheteur

- Un achat avec une meilleure visibilité de l'état général du navire ;
- Un état point par point des recommandations sécuritaires ;
- Un préalable avant d'engager les frais d'une expertise complète et approfondie. Dans un souci de déontologie, votre diagnostiqueur ne peut en aucun cas réaliser l'expertise complète ;
- Si l'achat est effectif, vous validerez votre accès au carnet de maintenance numérique sous forme d'application. Celle-ci permettra de stocker toutes les factures, expertises et suivi de maintenance. Le « carnet de santé » de votre acquisition ;
- Possibilité d'alerte lorsque les échéances de maintenance sont dépassées.
- Plaisancier à voile ou à moteur, une sortie en mer se prépare. Rien ne doit être négligé que ce soit l'entretien de son matériel, la météo ou encore les équipements de communication.

A ce titre, 638 opérations de sauvetage en 2021, concernent les bateaux à moteur entre 5 et 6,50 mètres.

Nous vous informons que [bato-bilan.com](https://www.bateau-bilan.com) reversera 5€ par diagnostic la SNSM, qui contribue pleinement à la sécurité des plaisanciers.

NAVIGUER EN TOUTE SÉCURITÉ, détails et rendez-vous sur
<https://www.bateau-bilan.com>